

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 05429

Numéro SIREN : 712 054 295

Nom ou dénomination : COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt 34978

**CEECA**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 110.000 €uros  
112 Avenue Kléber  
75116 PARIS

22.06.2023  
*306978*  
-----  
**712 054 295 RCS PARIS**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 15 JUIN 2023**

**RESOLUTION D'AFFECTATION ADOPTEE**

**ART. L. 232-23 DU CODE DE COMMERCE**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, considérant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élève à 37.431,73 €, l'affecte en totalité au crédit du compte « Autres réserves ».

**LE PRESIDENT**  
**Mr Bruno LE MENTEC**

**CEECA**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 110.000 €uros  
112 Avenue Kléber  
75116 PARIS

712 054 295 RCS PARIS

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

**ART. L. 232-23 DU CODE DE COMMERCE**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022**

ORIGINES		
1. Report à nouveau antérieur 2. Résultat de l'exercice 3. Prélèvement sur les réserves		37.431,73 €
AFFECTATIONS		
1. Affectations aux réserves Réserve légale Autres Réserves	37.431,73 €	
2. Dividendes 3. Autres 4. Report à nouveau		
<b>TOTAUX</b>	<b>37.431,73 €</b>	<b>37.431,73 €</b>

**LE PRESIDENT**  
**Mr Bruno LE MENTEC**

# **COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE**

**ET D'AUDIT**

**C.E.E.C.A.**

**Société par Actions simplifiée au capital de 110 000 €**

112, Avenue Kléber  
75116 PARIS

RCS PARIS B 712 054 295

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

Aux Associés,

### **1 - Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT C.E.E.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2 - Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

**Eric PIPET**

**EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
2 bis, rue du Parc – 77540 BERNAY-VILBERT  
TEL : 01.49.76.18.50 – email : [ep@sofeca.com](mailto:ep@sofeca.com)

NIF FR 32 385 353 685 – SIRET 385 353 685 00022

## ***Observation***

Je n'ai pas d'observation particulière à formuler.

### **3 - Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

### **5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

---

**Eric PIPET**

**EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
2 bis, rue du Parc – 77540 BERNAY-VILBERT  
TEL : 01.49.76.18.50 – email : [ep@sofeca.com](mailto:ep@sofeca.com)

NIF FR 32 385 353 685 – SIRET 385 353 685 00022

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bernay-Vilbert, le 29 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes,  
Eric PIPET



Désignation de l'entreprise : C.EECA

Adresse de l'entreprise : 7 Bd du Mal Galliéni

77400 LAGNY SUR MARNE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \*

12

Durée de l'exercice précédent \*

12

Numéro SIRET \* 7 1 2 0 5 4 2 9 5 0 0 0 3 5

Néant Exercice N<sup>e</sup> clos le,  
31122022N<sup>e</sup>-1  
31122021

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>					
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AA			
	Frais de développement*	AB	AC		
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CO		
	Fonds commercial (1)	AR	AC	4 716	1 199
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI		2 363
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AK	668 588	668 588
	Terrains	AL	AM		
IMMobilisations corporelles	Constructions	AN	AC		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AC		
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS		
	Immobilisations en cours	AT	AU	106 834	56 948
	Avances et acomptes	AV	AW		65 053
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY		
	Autres participations	CS	CT		
IMMobilisations financières (2)	Créances rattachées à des participations	CU	CV		
	Autres titres immobilisés	BB	BC		
	Prêts	BD	BE		
	Autres immobilisations financières *	BF	BG		
		BH	BI	27 978	27 978
	<b>TO TAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>111 550</b>	<b>754 714</b>
					<b>763 983</b>
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BO		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		BX	BY	20 620	413 452
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	CA	CC		371 685
	Autres créances (3)	BZ	CB	102 234	108 720
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CF	CG	7 947	7 947
	Disponibilités	CH	CI		
	Charges constatées d'avance (3) *	CJ	CK	19 789	31 329
	<b>TO TAL (III)</b>			<b>20 620</b>	<b>1 343 192</b>
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			<b>1 353 721</b>
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>132 171</b>	<b>2 097 905</b>
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		CP		
	Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			Stocks :	
					Créances :

## (2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise C.EEC.A				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 110 000 .. )	DA	110 000	110 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 000	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ )	DG	1 000 211	963 466
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	37 432	36 746
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>1 158 643</b>	<b>1 121 211</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	16 291	24 503
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	600 446	654 756
	Dettes fiscales et sociales	DY	159 625	159 403
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 049	4 287
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	157 852	153 544
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>939 262</b>	<b>996 493</b>
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>2 097 905</b>	<b>2 117 704</b>
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF		
		EG	939 262	996 493
		EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : C.EECA

Néant  \*

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise <b>C.EECA</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			Exercice N	Exercice N-1
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	50
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	50
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		(50)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	12 477	13 249
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>2 040 768</b>	<b>2 017 116</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>2 003 336</b>	<b>1 980 371</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>37 432</b>	<b>36 746</b>
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		1G	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		1J	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		1K	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)		HX	
	(9) Dont transferts de charges		RC	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A1	1 245
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A2	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		
		Produits exceptionnels		
<b>AMPRTS EXCEPTIONNELS IMMO SORTIES</b>				
		Exercice N		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## **Etats financiers au 31/12/2022**

**A N N E X E**

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 097 905 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 2 040 768 euros et un total **charges** de 2 003 336 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 37 432 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.  
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- **Immobilisations décomposables** : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros	INCORPORELLES	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022	
			Augmentations		Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
Frais d'établissement et de développement								
Autres		674 504					674 504	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>674 504</b>					<b>674 504</b>	
CORPORELLES	Terrains	111 437	10 617	122 054	41 729	163 783		
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
Instal., agencement, aménagement divers		41 729						
Matériel de transport								
Matériel de bureau, mobilier								
Emballages récupérables et divers								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>153 166</b>	<b>10 617</b>				<b>163 783</b>	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence	27 978	27 978	27 978	27 978			
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières								
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>27 978</b>					<b>27 978</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>855 647</b>		<b>10 617</b>			<b>866 264</b>	

# Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement  Fonds commercial  Autres immobilisations incorporelles				
		3 552	1 164		4 716
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 552</b>	<b>1 164</b>		<b>4 716</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains  Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement  Instal technique, matériel outillage industriels  Autres Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers				
		52 972	13 302		66 274
		35 141	5 419		40 560
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>88 113</b>	<b>18 721</b>		<b>106 834</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>91 665</b>	<b>19 886</b>		<b>111 550</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains  Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.  Instal. technique matériel outillage industriels  Instal. générales Agenct aménagt divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
<b>RISQUES ET CHARGES</b>					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>DEPRECIATION</b>					
Sur immobilisations {incorporelles corporielles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières}					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIACTION</b>	15 886	5 665	930		20 620
<b>TOTAL GENERAL</b>	15 886	5 665	930		20 620
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles}			5 665	930	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	27 978		27 978
	Clients douteux ou litigieux	24 788	24 788	
	Autres créances clients	409 284	409 284	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	100 414	100 414	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 820	1 820	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	19 789	19 789	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>584 073</b>	<b>556 095</b>	<b>27 978</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTEs	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	600 446	600 446	
	Personnel et comptes rattachés	37 601	37 601	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 032	44 032	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	75 306	75 306	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 686	2 686	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)	16 291	16 291	
	Autres dettes	5 049	5 049	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	157 852	157 852	
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>939 262</b>	<b>939 262</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		16 291		

## Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	595 596	CLIENTELE HERMES 30 490
Fonds commerciaux réévalués		CLIENTELE JP LE MENTEC 50 000
Fonds commerciaux reçus en apport	72 993	CLIENTELE SA LE MENTEC 450 000
		CLIENTELE GEMO 65 106
<b>TOTAL</b>	<b>668 589</b>	

# Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>1 523</b>
<b>Autres créances clients</b> <i>Clients, factures à établir</i>		<b>1 255</b>
<b>Autres créances</b> <i>Produits à recevoir</i>		<b>268</b>

# Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2022
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>51 425</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>4 823</b>
<i>Fournisseurs fact non parvenue</i>	4 823	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>46 602</b>
<i>Provision congés payés</i>	33 882	
<i>Taxe apprentissage à payer</i>	400	
<i>Formation continue à payer</i>	222	
<i>Org soc, charges prov CP</i>	11 985	
<i>Etat, charges à payer</i>	113	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>19 789</b>
DIVERS		19 789	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>19 789</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			157 852
Honoraires facturés d'avance		157 852	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			157 852

## Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Etat exprimé en euros	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice			400,00	275,0000	110 000,00
Emises pendant l'exercice					
Remboursées pendant l'exercice					
<b>Du capital social fin d'exercice</b>			<b>400,00</b>	<b>275,0000</b>	<b>110 000,00</b>